# Décrets, arrêtés, circulaires

# TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 24 avril 2007 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR: SANS0752399A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-22-7;

Vu le code de la santé publique;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation ;

Vu les recommandations du conseil de l'hospitalisation n° 2007-5 en date du 16 mars 2007 et n° 2007-6 en date du 10 avril 2007,

#### Arrête:

**Art. 1**er. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 2007.

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du financement du système de soins, J.-P. VINQUANT L'adjoint au sous-directeur des affaires financières, J.-C. Delnatte

### ANNEXE

(23 inscriptions)

Sont inscrites sur la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale les spécialités suivantes :

DÉNOMINATION commune internationale	NOM COMMERCIAL de la spécialité	UCD	LIBELLÉ DE UCD	LABORATOIRE EXPLOITANT ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
Etanercept.	ENBREL 25 mg/ml, poudre et solvant pour solution injectable pour usage pédiatrique, 4 flacons de poudre + 4 seringues préremplies de solvant + 8 seringues vides + 20 aiguilles + 24 tampons alcoolisés.	929587-6	ENBREL 25 MG/ML PEDIA FL + SRG + NEC.	WYETH PHARMACEUTICALS FRANCE
Etanercept.	ENBREL 25 mg, solution injectable en seringues préremplies (B/4) +8 tampons alcoolisés.	929585-3	ENBREL 25 MG INJ SRG 0,5 ML + NEC.	WYETH PHARMACEUTICALS FRANCE
Etanercept.	ENBREL 50 mg, solution injectable en seringues préremplies (B/4)+8 tampons alcoolisés.	929588-2	ENBREL 50 MG INJ SRG 1 ML + NEC.	WYETH PHARMACEUTICALS FRANCE
Epirubicine.	Epirubicine Intsel Chimos 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 5 ml.	928437-0	EPIRUBICINE INT 10 MG/5 ML INJ NC.	INTSEL CHIMOS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Intsel Chimos 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 10 ml.	928434-1	EPIRUBICINE INT 20 MG/10 ML INJ NC.	INTSEL CHIMOS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Intsel Chimos 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 25 ml.	928436-4	EPIRUBICINE INT 50 MG/25 ML INJ NC.	INTSEL CHIMOS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Intsel Chimos 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 50 ml.	928438-7	EPIRUBICINE INT 100 MG/50 ML INJ NC.	INTSEL CHIMOS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Intsel Chimos 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 100 ml.	928435-8	EPIRUBICINE INT 200 MG/100 ML INJ NC.	INTSEL CHIMOS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Mayne 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 5 ml.	928431-2	EPIRUBICINE MAYNE 10 MG/5 ML INJ NC.	FAULDING PHARMACEUTICALS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Mayne 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 25 ml.	928430-6	EPIRUBICINE MAYNE 50 MG/25 ML INJ NC.	FAULDING PHARMACEUTICALS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Mayne 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 50 ml.	928432-9	EPIRUBICINE MAYNE 100 MG/50 ML INJ NC.	FAULDING PHARMACEUTICALS SA.
Epirubicine.	Epirubicine Mayne 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 100 ml.	928433-5	EPIRUBICINE MAYNE 200 MG/100 ML INJ NC.	FAULDING PHARMACEUTICALS SA.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Dakota Pharm 5 mg/ml, poudre pour solution pour perfusion, flacon de 50 mg.	928108-7	OXALIPLATINE DKT 50 MG PDR INJ NC.	DAKOTA PHARM.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Dakota Pharm 5 mg/ml, poudre pour solution pour perfusion, flacon de 100 mg.	928107-0	OXALIPLATINE DKT 100 MG PDR INJ NC.	DAKOTA PHARM.

				1
DÉNOMINATION commune internationale	NOM COMMERCIAL de la spécialité	UCD	LIBELLÉ DE UCD	LABORATOIRE EXPLOITANT ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Dakota Pharm 5 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, flacon de 10 ml.	928109-3	OXALIPLATINE DKT 50 MG/10 ML INJ NC.	DAKOTA PHARM.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Dakota Pharm 5 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, flacon de 20 ml.	928110-1	OXALIPLATINE DKT 100 MG/20 ML INJ NC.	DAKOTA PHARM.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Winthrop 5 mg/ml, poudre pour solution pour perfusion, flacon de 50 mg.	928111-8	OXALIPLATINE WTR. 50 MG PDR INJ NC.	SANOFI SYNTHELABO FRANCE.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Winthrop 5 mg/ml, poudre pour solution pour perfusion, flacon de 100 mg.	928112-4	OXALIPLATINE WTR. 100 MG PDR INJ NC.	SANOFI SYNTHELABO FRANCE.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Winthrop 5 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, flacon de 10 ml.	928113-0	OXALIPLATINE WTR. 50 MG/10 ML INJ NC.	SANOFI SYNTHELABO FRANCE.
Oxaliplatine.	Oxaliplatine Winthrop 5 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, flacon de 20 ml.	928114-7	OXALIPLATINE WTR. 100 MG/20 ML INJ NC.	SANOFI SYNTHELABO FRANCE.
Immunoglobuline humaine normale.	Sandoglobuline 120 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 50 ml.	928410-5	SANDOGLOBULINE 120 MG/ML FL.50 ML.	ZLB BEHRING.
Immunoglobuline humaine normale.	Sandoglobuline 120 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 100 ml.	928409-7	SANDOGLOBULINE 120 MG/ML INJ FL. 100 ML.	ZLB BEHRING.
Natalizumab.	TYSABRI 300 mg, solution à diluer pour perfusion, flacon de 15 ml.	929334-0	TYSABRI 300 MG PERF FL. 15 ML.	BIOGEN IDEC FRANCE.